

Enquête Virage

Types de données

Enquête de victimation rétrospective

Nom de l'enquête

Virage (« Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes »)

Producteur

Institut national d'études démographiques (Ined)

Champ d'enquête

France métropolitaine, individus âgés de 20 à 69 ans résidant en ménage ordinaire

Période de collecte

De février à novembre 2015

Mode de collecte

Questionnaires administrés par téléphone (pour 98 % des participants) ou par internet lorsque la personne sélectionnée ne pouvait ou ne voulait pas répondre oralement (pour 2 % des participants)

Taille de l'échantillon final

27 268 participants

Méthode d'échantillonnage

Les individus ont été sélectionnés aléatoirement d'abord grâce à la génération aléatoire des numéros de téléphone par ordinateur (lignes fixes et mobiles) puis de manière aléatoire au sein du logement. Au total, 211 342 numéros de téléphone ont été composés, rendant possible l'exploitation de 27 268 questionnaires.

Note

En 2018, un autre volet de l'enquête Virage a été conduit à la Réunion et aux Antilles à l'aide d'un échantillon spécifique et d'un questionnaire adapté.

Données relatives à la maltraitance infantile intrafamiliale disponibles

Ces données permettent d'apporter des éléments chiffrés autour des violences physiques, sexuelles, psychologiques subies avant l'âge de 18 ans dans le cadre intrafamilial ou proche et sur l'exposition aux violences conjugales. Elles permettent d'apporter certains éléments sur les caractéristiques des victimes et des auteurs, sur l'âge au début des violences et sur leurs fréquences, sur la gravité des violences vécues, sur les démarches entreprises pour dénoncer les faits, les conséquences de ces violences, ...

Définitions utilisées dans le cadre de l'enquête

Les questions autour des violences subies concernaient la vie entière (« *Depuis votre enfance jusqu'à aujourd'hui, est ce qu'une personne de votre famille ou un proche...* »), mais les violences débutées avant l'âge de 18 ans ont pu être repérées grâce à une question complémentaire sur l'âge à la première violence.

Les violences psychologiques subies avant l'âge de 18 ans

Elles sont appréhendées au travers de deux questions : « Est-ce qu'une personne de votre famille ou un proche : 1. a ou avait l'habitude de hurler, casser des objets créant une ambiance tendue et angoissante ?" 2. "a ou avez l'habitude de vous insulter, de vous humilier, de critiquer votre apparence physique, vos opinions ou vos capacités ?" ».

Les violences physiques subies avant l'âge de 18 ans

Elles sont repérées au travers de trois questions : "Est-ce qu'une personne de votre famille ou un proche : 1. "vous a frappé.e, donné des coups avec des objets ou a commis d'autres brutalités physiques sur vous ?" 2. "vous a enfermé.e, séquestré.e, vous a mis.e à la porte, ou vous a laissé.e au bord de la route ?" 3. "vous a menacé.e avec une arme ou un objet dangereux, a tenté de vous d'étrangler, de porter atteinte à votre vie ou de vous tuer ?" ».

Les violences sexuelles subies avant l'âge de 18 ans


Elles incluent les attouchements, les tentatives de viols et viols, les autres actes ou pratiques sexuels. Elles sont appréhendées au travers de 3 questions : « Est-ce qu'une personne de votre famille ou un proche : 1. [Uniquement pour les femmes : a contre votre gré, touché vos seins ou vos fesses, vous a coincé pour vous embrasser,] s'est frotté ou collé contre vous ? " 2. "vous a forcé.e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-il essayé ou est-il parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?" 3. "vous a forcé à d'autres actes ou pratiques sexuels ?" ». La liste détaillée des actes concernant les deux dernières questions était lue par l'enquêteur au moment de la passation du questionnaire. La définition des violences sexuelles n'inclue pas le harcèlement sexuel, ni l'exhibitionnisme.


L'exposition aux violences conjugales avant l'âge de 18 ans

Elle est repérée au travers de deux questions : "Avoir été exposé, durant l'enfance ou l'adolescence, à des sévices ou coups répétés sur sa mère [père], commis par le père [mère]" ».

Liens Internet

 [Site internet dédié à l'enquête](#)

 Publication concernée : Charruault A., Grunvald S., Scodellaro C. (2020). Les violences sur mineur.e.s dans la famille et son entourage. Dans Brown E., Debauche A., Hamel C. et al. (dir.), [Violences et rapports de genre : Enquête sur les violences de genre en France](#) (p. 149- 181). Ined Éditions.

 Pour aller plus loin :

Scodellaro C. , Debauche A., Charruault A. (2021, 5 février). [Violences sexuelles familiales : la triste réalité des données](#). The conversation. [consulté en mars 2024]

Debauche A., Lebugle A. et al. (2017, janvier). [Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles](#). Document de travail, 229. [Consulté en mars 2024]